



PREFECTURE DE LA MOSELLE

**Arrêté CAB/POLE-SECURITE 2016 / 016 en date du 10 MAI 2016**  
**établissant la mise à jour de la liste des personnes habilitées à dispenser la formation**  
**portant sur l'éducation et le comportement canins ainsi que sur la prévention des**  
**accidents visée à l'article R.211-5-3 du Code Rural**

*Le Préfet de la Moselle,  
officier de l'ordre national du mérite,  
officier de la légion d'honneur,*

VU le code rural notamment ses articles L211-11, L.211-13-1, L.211-14-2, L214-6, L211-18 et R211-5-3 à R.211-5-6 relatifs aux chiens susceptibles d'être dangereux.

VU la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

VU le décret n°2009-376 du 1<sup>er</sup> avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural ;

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural ;

VU l'arrêté du 15 décembre 2009 modifiant l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions de déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural

VU la circulaire interministérielle d'application n° NOR/AGRE/09/15148/C du 23 juin 2009 relative à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux et en application du décret n°2009-376 du 1<sup>er</sup> avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;

VU les dossiers de demande d'habilitation réceptionnés à la date de la signature du présent arrêté

VU l'arrêté préfectoral DCTAJ N°2016-A-O2 en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant délégation de signature en faveur de Mme Elise BAS, sous-préfète, directrice du cabinet de la Moselle ;

SUR PROPOSITION de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet ;

**Article 1** : Toute personne mentionnée sur la liste ci-dessous est habilitée à dispenser la formation prévue à l'article R.211-5-3 du code rural :

**A R R E T E**

<b>Identité du formateur</b>	<b>Adresse professionnelle et lieu de délivrance des formations</b>	<b>Cordonnées téléphoniques</b>
Mme Bernadette DUMOULIN	Club canin d'Audun le Roman Rue Somen 54560 AUDUN LE ROMAN	06 11 30 27 87
M. Dominique MINELLI	Club d'éducation canine d'Audun-le-Tiche Dog Academy - Lieu dit « Zéel » 57390 AUDUN-LE-TICHE	06.72.88.52.83
Mme Delphine SAUSSE-SAVINI	Les gardiens du lagoon 32 rue Emile Zola 57655 BOULANGE	06.58.69.68.78
M. Laurent LAUFER	Pension Canine 27 impasse du Chemin de Fer 57800 COCHEREN	06.14.31.94.75
M. Georges MARTELLOTTA	Club Canin de Creutzwald rue du Vercors 57150 CREUTZWALD	03 87 90 56 50 06 03 13 97 71
Mme Audrey NOEL	Club d'éducation canine de Distroff Rue du Parc 57925 DISTROFF	07.86.00.29.51
M. Jean-Luc BERNARD	Association «Les amis du chien» Rue du Gymnase 57550 FALCK	03.87.93.25.31 06.15.20.87.24
M. Dominique GOTTFREUND	Training Club Canin de Merten Route de Creutzwald 57550 FALCK	06.59.81.32.92
M. Émile KAMINSKI	Training Club Canin de Merten Route de Creutzwald 57550 FALCK	06.80.37.57.92
M. Jean-Charles KIEFFER	Club Canin de Florange Zone industrielle de la vieille forge 57290 FAMECK	03.87.64.96.52 06.28.05.17.38
M. Jacques BREYER	Association Loisir Canin de Faulquemont 57380 FAULQUEMONT	03.87.94.13.52
M. Denis HAFFNER	Club canin de Florange ZAC des vieilles vignes 57190 FLORANGE	06.76.60.70.37
M. Jacques CHOQUET	Club canin de Folschviller Route de Lelling 57730 FOLSCHVILLER	06 01 94 91 26
Mme Angèle TAGLANG	Club canin de Stiring-Wendel Lieu-Dit "Dauendell" 57600 FORBACH	06.17.52.44.31 07.71.07.02.93
M. Luc WEBER	Club cynophile de Ham sous Varsberg Complexe sportif, route de Creutzwald 57880 HAM SOUS VARSBERG	03.87.82.60.26
M. Christian SCHOBERT	Club cynophile de Ham sous Varsberg Complexe sportif, route de Creutzwald 57880 HAM SOUS VARSBERG	07.71.15.60.56
M. Patrick SCHIVO	Association Cynophile de Hellimer Rue de Narrenkoff 57660 HELLIMER	03.87.01.24.76
M. Jean-Jacques LECORDIER	Club d'éducation canine du Jarnisy Route de Nancy 54800 JARNY	06.28.49.42.49

M. Alain FREY	Route de Baerendorf 67320 KIRRBURG	03.88.01.99.20 06.08.71.84.54
M. Marc KINNEL	Club canin du Val de Metz Route des cent jours 57000 METZ MAGNY	03.87.52.59.38
Mme Chantal PEGORARO	Training club canin de Mondelange Rue des mimosas 57300 MONDELANGE	06 85 17 84 57
M. Jean-Claude PORTE	Club canin de Montigny-les-Metz Chemin entre 2 eaux 57950 MONTIGNY-LES-METZ	06.73.65.14.81
Mme Audrey SCHMISSER	Club canin de Montigny-les-Metz Chemin entre 2 eaux 57950 MONTIGNY-LES-METZ	03.87.31.05.86
M. Philippe SCHMISSER	Club canin de Montigny-les-Metz Chemin entre 2 eaux 57950 MONTIGNY-LES-METZ	03.87.31.05.86
Mme Cyrille VALLAIN	Club canin de Montigny-les-Metz Chemin entre 2 eaux 57950 MONTIGNY-LES-METZ	06 71 10 52 59
M. Daniel ROEDER	Club canin de Moyeuvre-Grande Chemin d'Avril 57250 MOYEUVRE GRANDE	03 82 46 26 33
M. Lucien LOUYOT	A la Louvière de Croc Blanc Lieu dit « le Fockloch » 57600 OETING	06.14.30.37.00
M. Pierre LECHNER	Les compagnons du chien 54610 RAUCOURT	03.87.57.64.96 06.23.07.71.57
M. Henri LAVALLEE	Club Canin de Rombas Rue Wilson – chemin Durbanne 57120 ROMBAS	03.87.58.60.10
M. Emmanuel DEBS	Training Club Canin de Saint-Avold Rue des Généraux Altmayer 57508 SAINT-AVOLD	06.62.08.55.54
M. Roger GUEBEL	Training Club Canin de Saint-Avold Rue des Généraux Altmayer 57508 SAINT-AVOLD	03.87.90.14.39 06.08.77.83.19
M. Bernard KUHN	Domaine d'Ophélie 57500 SAINT-AVOLD	03.87.81.58.19
M. Michel BOCK	Club canin de Sarreguemines Rue Dominique d'Hausen 57200 SARREGUEMINES	03 87 09 14 31
M. Daniel SCHMITT	Club canin de Sarreguemines Rue Dominique d'Hausen 57200 SARREGUEMINES	06.62.58.64.54
Mme Sylvie ANGELAUD	Club canin de Solgne D955 57420 SOLGNE	06.79.75.72.76
M. Antoine CRAPANZANO	Training club canin Eurodog de Spicheren Zone du Lathmertale 57350 SPICHEREN	06.31.97.49.89
M. Alain PEZZINI	Training club canin Eurodog de Spicheren Zone du Lathmertale 57350 SPICHEREN	03.87.85.38.15
M. Claude DERE	Training club canin de Thionville Route de Manom 57100 THIONVILLE	03 82 56 59 96
M. Francis SCHMITT	Training club canin de Thionville Route de Manom 57100 THIONVILLE	06 85 21 40 01
M. Laurent BAECHLER	Elevage du domaine du Tarmac 1 rue du moulin bas 55210 VIEVILLE SOUS LES COTES	09 73 86 27 64

Mme Sylvie DUCRET	Le chien et vous Formation délivrée uniquement au domicile des particuliers	03.88.83.37.87 06.62.76.94.91
Mme Corinne SCHLEININGER	Sporting Dog Formation délivrée uniquement au domicile des particuliers	06 89 63 04 05
Mme Morgane THOMAS	TM ton chien Formation délivrée uniquement au domicile des particuliers	06 61 02 33 62

**Article 2** : Le formateur choisi par le détenteur du chien est tenu de réaliser la formation sauf pour motifs d'injures graves ou défaut de paiement.

**Article 3** : l'arrêté CAB-BSI chiens dangereux n°2011-091 en date du 10 octobre 2011 est abrogé.

**Article 4** : Madame la sous-préfète, directrice de cabinet, Mesdames et Messieurs les sous-préfets, Mesdames et Messieurs les maires, Monsieur le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie départemental de la Moselle, Monsieur l'inspecteur général, directeur départemental de la sécurité publique de la Moselle, Monsieur le directeur départemental de la protection de la population de Moselle et mesdames et messieurs les vétérinaires de la Moselle sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Metz, le 10 MAI 2016

Pour le préfet,  
La sous-préfète, directrice de cabinet

  
Elise BAS